LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 DÉCEMBRE 2024

Date de la convocation : 6 décembre 2024

Le 12 décembre 2024, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle René-Char de l'espace Léonard de Vinci, rue Auguste-Renoir en séance publique, à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Miloud GOUAL, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 26 (27 à compter du point n°13)
VOTANTS : 32 (33 à compter du point n°13)

Étaient présents :
Miloud GOUAL, Jacqueline HUCHIN, Jean-Claude BENHAÏM, Adelaïde HAMITI, Thibault PETIT, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Hafid IABASSEN, Christine DENIS, Stéphane LARTIGUE, Isabelle MOSER, Housman BATHILY, Jimmy JOUHANET, Marie-Claire LETY, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Bastien REDDING, Manuela MELO, Atika LHOUM, Mustafa HECIMOVIC, Régis PEDANOU (à compter du point n°13), Brigitte CERVETTI, Toufik LAADJAL, Maria GUIDEC

Excusés ayant donné pouvoir :
Tina RAMAH donne procuration à Dalila KHORBI
Diénabou KOUYATE donne procuration à Hafid IABASSEN
Nassira BENOUARI donne procuration à Adelaïde HAMITI
Uriell MARQUEZ donne procuration à Jacqueline HUCHIN
Ruffin KAPELA donne procuration à Manuela MELO
Sébastien CÉLERIN donne procuration à Casimir PIERROT

Absents :
Jeanne DOCTEUR, Laurent LE LEUXHE, Régis PEDANOU (absent du point n°1 au point n°12)

Secrétaire :
Jacqueline HUCHIN

La présente liste des délibérations et les extraits de délibérations sont disponibles sur le site internet de la Commune (rubrique le Conseil Municipal)

- Délibération n°DEL24_082 : Modification de la composition de deux commissions municipales
  Approuvée

- Délibération n°DEL24_083 : Modification des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
  Approuvée

- Délibération n°DEL24_085 : Modification des représentants de la Commune au sein de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France
  Approuvée

- Délibération n°DEL24_086 : Modification des représentants de la Commune au sein du SEDIF
  Approuvée

- Délibération n°DEL24_087 : Modification des représentants de la Commune au sein du Syndicat Emeraude
  Approuvée

- Délibération n°DEL24_088 : Modification du représentant du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration des collèges
  Approuvée

- Délibération n°DEL24_089 : Convention de partenariat avec l'association PIMMS - Maison France services
  Approuvée

- Délibération n°DEL24_090 : Créations de postes
  Approuvée

- Délibération n°DEL24_091 : Convention relative à l'intervention d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion pour une mission d'inspection en santé et sécurité du travail
  Approuvée

- Délibération n°DEL24_092 : Action sociale à destination des agents de la collectivité pour l'année 2025
  Approuvée

- Délibération n°DEL24_093 : Participation financière de la Commune à la garantie risque prévoyance et maintien de salaire dans le cadre du dispositif de labellisation
  Approuvée

- Délibération n°DEL24_094 : Rapport 2024 n° 1 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
  Approuvée

- Délibération n°DEL24_095 : Décision modificative n° 2 du budget communal 2024
  Approuvée

- Délibération n°DEL24_096 : Suivi pluriannuel des investissements - Actualisation des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) pour l'exercice 2024
  Approuvée

- Délibération n°DEL24_097 : Ouverture des crédits par anticipation au titre des dépenses d'investissement sur le budget Principal pour 2025
  Approuvée

- Délibération n°DEL24_098 : Ouverture de crédits par anticipation budgétaire - subvention d'équilibre du budget du Centre Communal d'Action Sociale
  Approuvée

- Délibération n°DEL24_099 : Attribution d'une avance de subvention par anticipation budgétaire sur le budget primitif 2025 pour le CASEC
  Approuvée

- Délibération n°DEL24_100 : Garantie d'emprunt en faveur du bailleur SEQENS pour les travaux de résidentialisation de 92 logements
  Approuvée

- Délibération n°DEL24_101 : Convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité avec les bailleurs
  Approuvée

- Délibération n°DEL24_102 : Approbation de la convention d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération Val Parisis
  Approuvée

- Délibération n°DEL24_103 : Conventions de gestion de deux barrières levantes avec les sociétés SEQENS, Immobilière 3F et FONCIA LVM
  Approuvée

- Délibération n°DEL24_104 : Convention de partenariat dans le cadre des activités culturelles avec le CMCAS du Val d'Oise
  Approuvée

- Délibération n°DEL24_105 : Charte collège au cinéma pour l'année 2024/2025
  Approuvée

- Délibération n°DEL24_106 : Convention pour l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne dans les écoles du premier degré
  Approuvée

- Délibération n°DEL24_107 : Rapport annuel d'activité 2023 sur la délégation de service public du marché forain communal

  Pris Acte

- Délibération n°DEL24_108 : Échange entre la parcelle cadastrée AD n°281p (AD 958) et une partie de la voirie communale (AD 959) sises 11 rue des Bergères à Montigny-lès-Cormeilles
  Approuvée

- Délibération n°DEL24_109 : Instauration d'un périmètre d'études et de sursis à statuer sur le boulevard Victor Bordier
  Approuvée

******

Il est possible de consulter le registre des délibérations au service des affaires générales et transversales situé au 1er étage de l'Hôtel de Ville, 14 rue Fortuné-Charlot.

******

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre des délibérations pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :
-la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
-la date de sa publication sur le site internet de la Commune
-ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.